
Erratum

Projet de loi n^o 54

(2004, chapitre 20)

Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal

Gazette officielle du Québec, 1^{er} décembre 2004,
136^e année, n^o 48, page 4907.

Compte tenu d'une erreur dans l'exécution de la motion de renumérotation du projet de loi n^o 54 de 2004, dûment adoptée par l'Assemblée nationale le 27 octobre 2004, le texte de l'article 238 de la Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal (2004, chapitre 20), tel qu'il a été publié dans le numéro 48 de la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, p. 4966, est publié de nouveau et doit se lire comme suit :

«**238.** Tout règlement en vigueur le 31 octobre 2004 et adopté en vertu des dispositions abrogées par l'article 91 demeure en vigueur jusqu'à ce qu'il soit remplacé ou abrogé en vertu de celles qu'édicte l'article 9. ».

43708